

Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC

Favoriser le monde numérique de demain

Le Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC qui s'est réuni pour une journée à Dakar (Sénégal) a porté toute son attention sur le thème "Favoriser le monde numérique de demain". Plus de 200 dirigeants d'entreprise du secteur privé ont examiné et répondu à une série de questions sur les sujets suivants: "réunir les conditions pour un avenir hertzien" et "créer un environnement politique et réglementaire peu contraignant". Le présent rapport met en lumière cette vision commune et les recommandations auxquelles sont parvenus les participants à la réunion.

Réunir les conditions pour un avenir hertzien

Le rôle des technologies hertziennes sera déterminant pour assurer une couverture large bande universelle. Le large bande mobile, en particulier, sera essentiel pour la fourniture de services sur mobile, par exemple dans les domaines de la santé ou de l'apprentissage, ce qui aidera les gouvernements à atteindre, à l'horizon 2015, les objectifs de connectivité qui ont été fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information et les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'Organisation des Nations Unies.

Afin de réunir les conditions pour un avenir hertzien, il faut que les décideurs et les régulateurs mettent en place une réglementation qui stimulera les opérateurs et leur permettra de continuer à déployer des infrastructures y compris des réseaux large bande, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans les zones rurales et isolées où les populations sont peu, voire pas du tout desservies. Les gouvernements devraient élaborer une politique détaillée relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) intégrant un plan sur le large bande. Les régulateurs devraient s'engager à poursuivre la libéralisation des télécommunications et à mettre en place une réglementation globale.

Recommandations

1. Les gouvernements devraient modifier la façon dont le spectre est attribué afin de trouver des moyens permettant d'offrir de nouveaux services, y compris des services large bande à des prix abordables à un nombre croissant d'utilisateurs dans le monde entier. Pour ce faire, ils pourraient attribuer davantage de spectre aux services mobiles et élaborer une feuille de route harmonisée relative à la libération de ce spectre supplémentaire. Le large bande est considéré comme un moyen privilégié pour favoriser l'économie numérique et tout retard pris dans l'attribution de fréquences pourrait compromettre la croissance. D'après les estimations, un accroissement de 10 pour cent de l'utilisation du large bande entraînerait une augmentation de plus de 1 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Il conviendrait de revoir les politiques en matière de spectre et de les mettre à jour, afin de renforcer la concurrence sur les marchés et de tenir compte de l'avènement du large bande.

2. Les gouvernements devraient faire en sorte que l'attribution du spectre se fasse sur une base neutre du point de vue des technologies pour que les entreprises du secteur privé puissent continuer de moderniser leurs réseaux et d'optimiser leur efficacité.
3. Les gouvernements devraient harmoniser l'attribution du spectre dans les bandes de fréquences utilisables afin de faciliter le passage à de nouveaux services, tout en permettant aux consommateurs de tirer parti des économies d'échelle.
4. Les régulateurs devraient recenser les attributions de fréquences actuelles, afin d'évaluer les besoins futurs. Dans certains pays, il est nécessaire de créer un Tableau national d'attribution des fréquences et l'UIT pourrait jouer à cet égard un rôle important en apportant une assistance à ces pays. En outre, une vision à long terme est nécessaire pour tenir compte de la question du développement durable, notamment dans les zones rurales. Les régulateurs devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour optimiser et renforcer au maximum l'efficacité d'utilisation de ressources limitées, en tenant compte de la nécessité de disposer de services essentiels (par exemple, les services d'urgence).
5. Une harmonisation des attributions et de l'utilisation des fréquences s'impose aux niveaux régional et mondial, afin d'apporter aux opérateurs une certaine prévisibilité et de permettre des économies d'échelle. Toute fragmentation des fréquences a un prix pour les consommateurs. Le réaménagement des fréquences peut être utilisé comme moyen d'assurer l'harmonisation. Le processus de réaménagement doit être précis et prévoir des délais pour la migration, tout en indiquant qui devra prendre à sa charge le coût de cette migration.
6. Une harmonisation est nécessaire pour améliorer l'efficacité d'utilisation du spectre du "dividende numérique". Il est nécessaire que les opérateurs, les radiodiffuseurs, les utilisateurs publics du spectre et les régulateurs instaurent un véritable dialogue sur les modalités d'utilisation du spectre du "dividende numérique", afin de fournir aux clients les services dont ils ont besoin. L'UIT devrait jouer un rôle plus important en aidant les pays en développement à permettre à toutes les parties prenantes concernées de participer à ce dialogue. Pour que ce dialogue ait un sens, il sera nécessaire de procéder à une analyse économique du spectre du "dividende numérique", sur laquelle toutes les parties pourront se mettre d'accord.
7. Les gouvernements devraient reconnaître qu'un accès équitable au spectre constitue l'un des facteurs essentiels pour garantir la viabilité et la durabilité des services ainsi que la concurrence. La disponibilité du spectre devrait être dictée par le souci de faire en sorte que la desserte des zones rurales soit économiquement viable pour les opérateurs.
8. Les régulateurs devraient mettre en place des mécanismes qui stimulent une utilisation efficace du spectre. En travaillant au besoin avec l'UIT, ils devraient examiner l'utilisation du spectre et les besoins futurs des applications mobiles et des autres applications en termes de disponibilité, de conséquences socio-économiques, de choix technologiques et de délais.
9. Les régulateurs devraient mettre en place des politiques réglementaires favorables permettant à tous les opérateurs de tirer parti du partage et de la colocalisation des infrastructures, comme moyens novateurs de stimuler la connectivité et l'accès aux services TIC et de protéger l'environnement.

Créer un environnement politique et réglementaire peu contraignant

Les régulateurs sont confrontés à de nombreux problèmes pour mettre en place, stimuler et soutenir un environnement réglementaire équitable propice au développement d'un secteur des télécommunications dynamique. Un des problèmes essentiels est de parvenir à concilier d'une part l'existence d'un cadre règlementaire solide et applicable qui protège les opérateurs de télécommunication et, d'autre part, une intervention ou une ingérence directe dans les activités quotidiennes d'un opérateur responsable et de réputation établie qui aurait pour effet de les freiner. Pour créer un environnement règlementaire propice à l'investissement et à l'innovation, la réglementation devrait être peu contraignante, prévisible et stable.

Recommandations

1. Les régulateurs devraient continuer d'encourager une concurrence équitable et n'intervenir qu'en cas d'échec manifeste des mécanismes du marché. Les consommateurs retirent le plus d'avantages en termes de services et de prix lorsque les cadres politiques encouragent l'innovation et les investissements du secteur privé.
2. Les régulateurs devraient miser sur une concurrence équitable et non sur la réglementation pour atteindre leurs objectifs de politique générale, en intervenant a posteriori uniquement lorsque cela est nécessaire. Selon toute vraisemblance, une réglementation lourde sera nécessaire au tout début de la libéralisation et non aux stades ultérieurs. Lorsque l'opérateur en place en situation de monopole est soit privatisé soit tenu de s'ouvrir à la concurrence, il faut garantir une protection ex ante suffisante. Toutefois, au fur et à mesure que la concurrence évolue et que davantage d'opérateurs arrivent sur le marché, le régulateur devrait suivre l'évolution du marché pour garantir que les nouveaux arrivants puissent exercer leurs activités sans aucune gêne et sans être menacés par un quelconque abus de position dominante. A ce stade, la réglementation ex post devrait être clairement définie et "plus légère".
3. Une réglementation peu contraignante devrait être axée davantage sur le respect des dispositions des licences et sur les comportements anticoncurrentiels et non contrôler strictement toutes les mesures prises par les opérateurs dans le cadre de leurs activités. Voici quelques exemples de réglementation peu contraignante:
 - garantir la mise en place d'une politique d'attribution du spectre, neutre du point de vue des technologies; il appartient à l'opérateur et non au régulateur d'évaluer la technologie et le risque encouru sur le marché;
 - les régulateurs n'interviennent pas dans la sélection des vendeurs ou des sous-traitants, à condition que ces activités respectent les dispositions des licences ou soient conformes aux normes publiées en matière d'homologation;
 - garantir une qualité de service raisonnable dans le contexte de laquelle les régulateurs exigent qu'il soit remédié, de façon satisfaisante pour le consommateur, à tout manquement sans prescrire spécifiquement les moyens techniques à utiliser pour remédier au manquement ou à l'infraction.

4. Les régulateurs et les décideurs devraient élaborer et communiquer un ensemble clair d'objectifs et de buts en matière de politique de réglementation. Ils devraient mettre en œuvre une politique de réglementation cohérente et transparente, et consulter régulièrement les parties prenantes. Ils devraient s'intéresser avant tout à la réduction des risques et s'engager à créer un environnement réglementaire stable et prévisible qui favorise l'investissement et garantisse le respect des conventions internationales, des traités internationaux et des licences accordées aux opérateurs.
5. La fiscalité propre au secteur a une incidence négative sur le développement du marché, car elle accroît le coût des dispositifs et des services TIC pour les consommateurs. Dans certains pays, des taxes très élevées sont toujours imposées aux utilisateurs de téléphones mobiles. Ce sont les couches les plus pauvres de la société qui sont les plus touchées, de sorte que ces taxes ont uniquement pour effet d'élargir la fracture numérique. A cet égard, les gouvernements devraient supprimer les taxes et droits propres au secteur de la téléphonie mobile qui entraînent une distorsion du marché et freinent considérablement la croissance du secteur. Ils devraient revoir les éventuelles taxes qui empêchent directement le raccordement aux réseaux mobiles. En particulier, ils devraient réduire ou supprimer la taxation des communications, ainsi que les droits sur les importations de combinés, car ces droits font que le prix de détail des téléphones mobiles peut rester hors de portée d'un grand nombre de consommateurs. La taxation des communications internationales s'est avérée contre-productive et a entraîné une baisse du trafic international dans certains pays. Une taxation élevée nuira au développement des TIC.
6. Les régulateurs et les décideurs devraient instaurer un dialogue avec leurs homologues dans d'autres secteurs (par exemple santé, environnement, services d'utilité publique, transports et finance) afin de créer un environnement propice à la mise en place de services commerciaux et publics novateurs dans ces secteurs. Ils devraient favoriser la mise en place et l'adoption de nouvelles applications TIC novatrices en intégrant les TIC dans les politiques relatives aux services d'utilité publique et aux infrastructures, et en fixant des objectifs avec d'autres ministères (par exemple santé et éducation) dans un souci d'efficacité et afin d'élargir l'accès aux services TIC. Il conviendrait en outre d'encourager une approche régionale des questions réglementaires.
7. Dans de nombreux pays en développement, les gouvernements et les régulateurs devraient utiliser le Fonds pour l'obligation de service universel pour desservir les zones rurales et isolées afin d'encourager la fourniture de services à des prix abordables dans ces zones. Dans certains pays les collectes auprès des opérateurs au titre des obligations de service universel restent encore en grande partie inutilisées car il n'existe pas de mécanisme efficace pour leur versement. En pareil cas, les gouvernements, les régulateurs et les opérateurs devraient travailler en partenariat pour mettre en place des mécanismes transparents de collecte, gestion et redistribution des ressources du fonds pour l'obligation de service universel.
8. L'accès communautaire représente une occasion exceptionnelle de changer la vie des populations, en particulier dans les zones rurales des pays en développement. L'exemple d'un kiosque Internet rural, autonome fonctionnant à l'énergie solaire cité pendant la réunion permet de comprendre pourquoi l'Internet, et plus généralement les TIC, suscite une telle demande de la part de populations qui, bien souvent, ne mangent pas à leur faim et n'ont pas accès à l'eau potable. Ces kiosques peuvent fonctionner dans n'importe quel environnement et permettre à n'importe quel village d'avoir accès à l'Internet. Les

pouvoirs publics, les régulateurs et les opérateurs devraient rechercher des moyens novateurs de promouvoir l'accès communautaire, afin de permettre aux populations vivant dans les zones rurales d'entrer dans le monde virtuel. Les points d'accès communautaire, tels que les kiosques Internet ruraux, peuvent créer une réaction en chaîne, qui entraînera une demande de connectivité accrue dans l'ensemble des zones rurales. La mise en œuvre à grande échelle du concept de kiosque Internet rural dans les pays en développement permettrait de créer un réseau de villages interconnectés et accélérerait le développement des économies locales.

9. Les régulateurs devraient revoir chaque année les taxes d'interconnexion sur la base des bonnes pratiques internationales. Dans certains pays, une taxe de terminaison basée sur les coûts est essentielle pour que les tarifs soient abordables. Dans les pays où la taxe de terminaison n'est pas basée sur les coûts, les opérateurs rentables sont obligés de subventionner les activités des opérateurs non rentables, au détriment des utilisateurs finals. Une taxe de terminaison élevée représente un coût additionnel inefficace du point de vue économique qui a une incidence négative sur le tarif de détail pour l'utilisateur final.